

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil neuf, le dix novembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
3 novembre 2009

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procuration : 2
Votes : 24

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 10 NOVEMBRE 2009

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, CHOMETTE Aurélie, MARCEL David, LESCOT Vincent.

DELABRE Éric a donné procuration à MISTRAL Christiane
MARTINI Geneviève a donné procuration à POURTIER Yvette

Excusées : TAORMINA Corinne, BOUCHET Aurélien, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures.
Le compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.
Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Personnel

1.1. Convention médecine professionnelle

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il convient d'autoriser le renouvellement de la convention "médecine professionnelle et préventive" qui nous lie au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, et comprenant les consultations annuelles, le suivi des dossiers médicaux, les examens para-cliniques complémentaires (vue, audition, poumon).

La convention est d'une durée de 2 années au prix de 60 € par agent et par an.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le renouvellement de cette convention pour une durée de 2 années au prix de 60 € par agent et par an.

1.2. Primes

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Par délibération en date du 14 Juin 1994, une prime de fin d'année est attribuée au Personnel, et indexée sur l'évolution des traitements des fonctionnaires.

La prime pour 2008 était fixée à 945 € et considérant qu'il y a eu au cours de l'année une augmentation des salaires de 0,8 %, le montant de la gratification 2009 est porté à 953 €.

Il est rappelé l'attribution, depuis 2004, d'une prime liée à la présence et au travail des agents. La prime de base avait été portée à 300 € pour 2008.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant de la gratification 2009 à 953 € pour la prime de fin d'année et reconduit les conditions d'attribution 2008 de la prime liée à la présence et au travail pour 2009.

1.3. Poste d'Accueil

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, un recrutement est en cours pour le

poste de l'accueil de l'Hôtel de Ville. La personne recherchée doit détenir des compétences en matière d'accueil du public (physique et téléphonique), la maîtrise des langues étrangères pour renseigner résidents et touristes étrangers et de l'expérience en matière de communication (informatique, internet, bulletin, articles ...).

Parmi les nombreuses personnes qui postulent régulièrement pour intégrer le personnel municipal, six personnes ont été retenues au vu de leur curriculum vitae et en fonction de leurs compétences et capacités. Quatre ont maintenu leur candidature et ont été reçues en entretien le mercredi 4 novembre. La candidate présentant les compétences les mieux appropriées au profil demandé est Madame Aurélie CHOMETTE : informatique, communication et maîtrise de langues étrangères. En janvier 2010, elle prendra ses fonctions à mi-temps, puis à temps plein en contrat aidé à partir de septembre 2010. Mademoiselle Sophie MARTIN reste en poste jusqu'à fin septembre 2010.

2. Affaires financières et administratives

2.1. Décision Modificative du budget

Rapporteur : Max GILLES

La décision modificative du budget 2009 s'établit à 595 000 € en dépenses et en recettes.

DECISION MODIFICATIVE EN REMPLACEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

RECETTES	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2008	113 000 €
RESERVE PARLEMENTAIRE SALLE MULTISPORTS	35 000 €
C.N.D.S. SUBVENTION SALLE MULTISPORTS	41 000 €
D.G.E. SALLE MULTISPORTS	128 500 €
D.G.E. FOYER 3 EME AGE	25 000 €
SUBVENTION FISAC-ORAC	61 600 €
C.G. SUBVENTION SALLE MULTISPORTS	60 000 €
C.G. SUBVENTION COURT DE TENNIS	57 700 €
C.G. SUBVENTION VOIRIE CLOS DES PLAINES	60 000 €
TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT	13 200 €
TOTAL	595 000 €

DEPENSES	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2008	692 000 €
TRAVAUX EXTERIEURS SALLE MULTISPORTS	2 000 €
BASSIN DE RETENTION LOTISSEMENT DES CHENES VERTS	-300 000 €
ACQUISITION MATERIELS DE TRANSPORT	200 000 €
TRAVAUX CAMPAGNE D'ENROBES	300 000 €
TRAVAUX AMENAGEMENT AVENUE HENRI BARBUSSE	-400 000 €
TRAVAUX EXTENSION DU CIMETIERE	-100 000 €
TRAVAUX DIVERS	-32 000 €
ACQUISITION DE TERRAINS	233 000 €
TOTAL	595 000 €

Il est précisé que le financement ORAC – FISAC concerne une aide de l'état pour le développement du commerce et de l'artisanat. L'aide de l'Etat s'inscrit dans un programme intercommunal, pour ici porté par la CCRAD, et permet de subventionner des équipements publics réalisés par les communes pour favoriser le développement du commerce et de l'artisanat local et des animations directement réalisées par les commerçants et artisans. Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

2.2. Subventions aux écoles

Rapporteur : Michel LEYDET

Depuis la rentrée scolaire 2007-2008, il a été demandé à chaque école de présenter un prévisionnel des subventions sollicitées pour les sorties scolaires de l'année en cours avant fin octobre.

Le détail des aides financières sollicitées par les écoles sont présentées en séance : projets autour de l'eau pour la maternelle et autour de la lecture, des fables, des contes et du théâtre pour le primaire. L'école maternelle a sollicité une subvention de 1 560 € et l'école primaire une aide de 2 403 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des aides financières sollicitées d'un montant de 1 560 € pour l'école maternelle et 2 403 € pour l'école primaire.

De plus, chaque année la municipalité finance l'un des spectacles de Noël, le second étant pris en charge par les parents d'élèves. Le coût du spectacle proposé par la Compagnie des animaux en paradis est de 920 € TTC.

Le Conseil Municipal, unanime, accepte la prise en charge du spectacle de Noël des écoles.

2.3. Dénomination des rues

Rapporteur : Patrick DELAIR

Comme indiqué lors du Conseil de septembre dernier, des précisions sont à apporter dans la dénomination des voies afin de remédier aux incidents d'acheminement du courrier en raison d'imprécisions dans les intitulés des adresses.

Il est proposé d'adopter les noms des voies de 2 lotissements :

- Les Chênes Verts :
 - Rue des Alpines (voie qui dessert l'ensemble du nouveau lotissement)
 - Impasse du Canal (voie qui dessert les logements collectifs)
- Clos Ventadour :
 - Chemin Ventadour pour la voie au Sud qui débouche sur le chemin de Saint-Bonnet
 - Impasse Le Canier pour la voie sans issue à l'Ouest
 - Impasse Ourrias pour le chemin sans issue à l'Est

Le Conseil Municipal approuve ces nouvelles dénominations à l'unanimité.

3. Marchés, contrats, projets

3.1. Acquisition d'un autocar

Rapporteur : Michel LEYDET

Une consultation a été menée pour l'acquisition d'un autocar de transports scolaires d'un

minimum de 55 places, avec possibilité de variante pour un plus de 60 places. Le véhicule doit être aux normes et avoir le marquage "scolaire", un équipement pour accueillir un fauteuil roulant, des ceintures et respecter les normes de sécurité.

4 sociétés ont transmis une proposition de véhicule :

- Dietrich Carebus Group (Ingwiller – 67) : Tourmalin Box 13/4 DD – Moteur Cummins ISB – 63 places – longueur 12m80 – ceintures 2 points – Prix : 202 124 € TTC
- GBB – BMC (Tours – 37) : Alyos BMC – Moteur Cummins ISB – 59 places – longueur 11m90 – ceintures 3 points – Prix : 172 055,38 € TTC
- Iribus (Venissieux – 69) : RECREO – Moteur IVECO tector 6 :
 - o 61 places – longueur 12m76 – ceintures 2 points – Prix : 191 958 € TTC
 - o 57 places – longueur 12m00 – ceintures 2 points – Prix : 181 792 € TTC
- Solaris (Ennery – 57) : Interurbino – Moteur Cummins ISB – 55 places – longueur 12m00 – ceintures 3 points – Prix : 192 556 € TTC

L'analyse détaillée des offres est présentée en séance.

Les véhicules de près de 13 m sont fortement déconseillés par les RDT13 qui ont rencontré Monsieur TROUSSEL et Renaud JOUVE, le chauffeur, car difficiles à manœuvrer dans les voies étroites et les giratoires. Deux sociétés sont à retenir au niveau moteur et boîtes à vitesses : IVEKO et AZD. Pour le service après vente, la proximité d'Avignon est intéressante concernant IRISBUS et SOLARIS. Ces 2 sociétés proposent la ceinture chauffeur 2 points et 3 points. Les transporteurs conseillent IVEKO et une boîte automatique.

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la Société IVEKO/IRISBUS France avec un délai de livraison fixé à fin mars 2010 et garantie du matériel à 4 ans avec option équipement vidéo pour un montant de 182 031,20 € TTC comprenant l'immatriculation du véhicule et l'offre de reprise de 2 392 € TTC.

3.2. Prolongation du marché de collecte des OM

Rapporteur : Patrick DELAIR

Le marché de collecte des ordures ménagères et des recyclables qui lie la commune d'Eyragues à la société SITA SUD se terminait fin septembre 2009. Le transfert de la compétence déchets à la CCRAD n'interviendra qu'à compter du 1^{er} janvier prochain.

Afin de garantir la continuité du service et permettre à la CCRAD de mettre en place sa nouvelle organisation de collecte des déchets sur les dix communes membres, il est proposé de prolonger le marché entre la commune et SITA SUD jusqu'en mai 2010. A noter que les modalités de transfert d'une compétence entre une commune et un EPCI s'accompagnent du transfert automatique des contrats en cours à la date de prise d'effet du transfert de compétence. La CCRAD se substituera donc automatiquement à la commune d'Eyragues au 1^{er} janvier 2010 pour cette prolongation conclue avec SITA SUD. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour prolonger le marché entre la commune et SITA SUD jusqu'en mai 2010.

Monsieur le Maire précise qu'à partir de janvier 2010, la gestion de tout le service déchet sera assurée par la CCRAD, y compris la fourniture de conteneurs. Les déchets seront financés par le recours à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) dont le taux devrait être fixé à 9,50 % du foncier bâti.

4. Urbanisme – Foncier

4.1. Révisions et modification du POS

Rapporteur : Max GILLES

L'enquête publique concernant les 3 révisions simplifiées du POS et une modification se déroule depuis le lundi 12 octobre 2009 et dure jusqu'au vendredi 13 novembre 2009 inclus. Mme Monique SALOMON, Commissaire Enquêteur, reçoit le public en Mairie d'Eyragues :

- mardi 13 octobre 2009 de 14 H à 17 H ;
- vendredi 23 octobre 2009 de 9 H à 12 H ;
- mercredi 28 octobre 2009 de 14 H à 17 H ;
- vendredi 6 novembre 2009 de 9 H à 12 H ;
- lundi 9 novembre 2009 de 14 H à 17 H.

7 avis ont été formulés par les habitants sur le registre d'enquête publique. 3 concernent une demande de changement de zonage pour des terrains non concernés par les révisions. Deux avis concernent les accès du quartier de la Fauvette et s'opposent à la desserte par l'avenue de la Bouvine ou par la voie du lotissement des Carpons. Le projet urbain ne prévoit pas d'emprunter ces deux passages. Un avis concerne le retrait dû à la loi Barnier. Enfin, le dernier avis concerne Mme GROSSE-DELORME et le bassin de rétention des Pouchons. Mme GROSSE a été reçue en Mairie et un échange semble envisageable. Monsieur le Maire fait part des informations suivantes concernant le projet de la Fauvette : l'accord de tous les propriétaires a été obtenu et l'échange avec Monsieur Vigne conclu. Cette opération permettra la réalisation de 33 lots et logements sociaux. Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

4.2. Acquisition foncière

Rapporteur : Max GILLES

En septembre dernier, la commune a préempté la parcelle AB 176, d'une superficie de 43 m² comportant un garage-remise pour un montant de 48 000 € dont 8 000 € de frais d'agence. La commune déjà propriétaire des parcelles AB 177 et AB 175 entend acquérir la partie arrière de la parcelle AB 178 d'environ 8 m² qui vient en enclave au milieu des propriétés communales.

M. et Mme LANTHEAUME, propriétaires, sont favorables à cette cession aux conditions qui ont prévalu pour l'acquisition de la parcelle AB 176, soit 930,25 € le m².

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat de la partie arrière de la parcelle AB 178 d'environ 8 m² appartenant à M. et Mme LANTHEAUME pour un montant de 930,25 € le m².

Par ailleurs, Monsieur le Maire a proposé à la famille BOUYEYRON l'acquisition de la parcelle AB 882 au prix de 154 € le m², soit un montant total de 233 618 €.

L'avis du Service des Domaines n°2009-036V1841 du 4 novembre 2009 a estimé le bien à 234 000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition de la parcelle AB 882 au prix de 154 € le m², soit un montant total de 233 618 €.

5. Questions diverses

- **Elections**

Les élections régionales se dérouleront les 14 et 21 mars 2010.

- **La Poste**

Monsieur le Maire a relancé les responsables afin de faire activer les travaux et prévoir la réouverture dans les meilleurs délais.

Lecture est faite d'un courrier du Premier Ministre concernant l'évolution du statut de La Poste.

- **Bâtiment communal - CCRAD**

Le groupe de la climatisation ne fonctionne plus. La panne perdure depuis quelques temps : l'année dernière un devis de réparation était chiffré à 30 000 € auquel il n'avait pas été donné suite. Cette année, il convient de faire procéder à la réparation pour un montant de 17 000 €.

Il est proposé à la Communauté de Communes de participer pour moitié à la réparation du groupe climatisation/chauffage.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **Grippe A H1N1**

Yvette POURTIER informe que le plan de remplacement pour les postes de l'ensemble du personnel communal est élaboré.

Marc TROUSSEL précise que le personnel de la crèche est prioritaire pour la vaccination, sur la base du volontariat.

- **Enrobés**

David MARCEL signale qu'il faudra déplacer les poteaux téléphoniques chemin du tennis, car ils se trouvent au milieu du parking qui va être revêtu près des tennis.

- **Circulation**

Christelle MISTRAL propose la mise en sens unique et la limitation de vitesse à 30 km/h de l'Avenue Gabriel Péri. Cette question sera étudiée en commission.

- **Colis de Noël**

Louis ROSELLO informe que 560 Colis de Noël vont être distribués cette année. Quatre fournisseurs ont été contactés un seul nous a fourni des échantillons. Des colis seront également distribués aux personnes seules à la Maison de Retraite et aux personnes nécessiteuses.

- **Environnement**

Patrick DELAIR remercie les Services Techniques pour l'élaboration du mur du cimetière. Il précise également que les enrobés prévus au Chemin du Mas de Peyron seront réduits pour pouvoir réaliser le trottoir qui dessert le Clos Serein.

- **Dénomination des rues**

Pierre PANCIN informe que l'inauguration de la plaque « Traverse de l'Abbé Bonjean » aura lieu le 23 janvier 2010 suivie d'une conférence et d'une exposition les 24 et 25 janvier 2010.

- **Site internet**

Aurélie CHOMETTE informe que la mise en place du site internet est terminée. Une réunion publique est prévue le 30 janvier 2010 afin d'officialiser ce site.

- **Défilé du 11 novembre**

Michel GAVANON rappelle que la cérémonie débutera à 11 heures sur la Place de la Libération.

- **Tourisme**

A l'occasion du Salon de Provence Prestige qui se déroulera du 26 au 30 décembre 2009 à Arles, Christiane MISTRAL invite le Conseil à se rendre sur le stand tenu par les membres de sa commission, le vendredi 27 novembre afin d'y pratiquer la dégustation du jus de tomates.

- **DSP crèche**

Marc TROUSSEL Informe que 3 candidats ont été reçus pour présenter leur organisme, leur projet, les personnels et le budget prévus. Des précisions ont été demandées à deux candidats, notamment pour faire une proposition avec des contrats aidés.

Le Maire rajoute que les dossiers sont analysés par la commission qui émettra un avis sur le choix du délégataire qu'il proposera au Conseil de décembre. Il précise que les objectifs sont de proposer des CDI au personnel contractuel et de maîtriser le budget et la participation communale au fonctionnement de ce service.

Une synthèse des interventions est faite par Françoise BASNEL, notamment en matière de projet d'établissement et d'accueil des enfants.

- **Comité des Fêtes**

Pierre PANCIN rappelle la soirée Cabaret qui est organisée le samedi 14 novembre 2009 à la Salle des Fêtes, où sont invitées toutes les personnes qui ont participé à l'organisation des manifestations du village durant l'année.

Il rappelle également que les animations du téléthon se dérouleront le samedi 5 décembre après-midi sur la place de la Libération.

- **CLSH**

Françoise BASNEL présente le bilan du centre aéré qui s'est déroulé à Beauchamp cet été.

Voir tableau des dépenses en annexe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

COMPTE DE RESULTAT CENTRE AERE

COMPTE	OBJET	REALISE 2006	REALISE 2007	REALISE 2008	EN COURS 2009
6042	ACHATS PRESTATIONS DE SERVICES	5 427,00	7 672,00	5 510,49	6 501,00
60621	COMBUSTIBLE				
60623	ALIMENTATION	12 879,13	18 652,68	20 341,45	17 375,52
60628	PRODUITS PHARMACIE	393,16	99,89	356,37	19,60
60631	PRODUITS D'ENTRETIEN	1 506,01	885,51	2 086,74	1 615,72
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	163,66	278,24	882,38	1 016,39
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		107,91	12,51	
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES			109,90	
60682	MATERIEL ATELIER-ACTIVITE	888,42	544,09	726,19	633,85
60683	MOBILIER NON AMORTISSABLE	357,01			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCK	21 614,39	28 240,32	30 026,03	27 162,08
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	3 500,00	3 600,00	3 700,00	3 900,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES				603,98
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	1 641,12	1 387,96	1 315,60	2 176,72
61522	ENTRETIEN DES BATIMENTS	516,24			
61558	ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERS	533,55	641,25	1 362,95	
6182	DOCUMENTATION GENERALE				
61	SERVICES EXTERIEURS	6 190,91	5 629,21	6 378,55	6 680,70
6232	FETES ET CEREMONIES			651,61	3 649,00
6247	TRANSPORTS SCOLAIRES	395,00	2 081,00	1 130,00	373,00
6251	FRAIS DE DEPLACEMENTS	208,00			
6257	RECEPTIONS	578,50			
6262	FRAIS DE TELECOM	827,06	1 039,76	695,29	583,49
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 008,56	3 120,76	2 476,90	4 605,49
6332	COTISATIONS F.N.A.L.		77,94	168,69	113,49
6333	FORMATION PROFESSIONNELLE				500,00
6336	COTISATIONS CNFPT	706,86	875,64	958,00	693,61
64111	PERSONNEL TITULAIRE	10 494,50	14 657,07	11 843,24	9 264,88
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE	231,17	235,37	343,14	352,64
64118	AUTRES INDEMNITES PRIMES TITULAIRES	1 635,32	1 718,11	1 452,26	1 167,18
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE	18 071,92	21 263,37	26 590,99	18 497,00
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTIONS		4 242,60	4 024,49	689,24
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	7 177,61	8 860,21	10 456,50	7 228,84
6453	COTISATIONS RETRAITES	3 583,82	4 862,25	4 350,55	3 254,25
6454	COTISATIONS ASSEDIC	730,09	1 122,06	1 331,94	793,09
6458	COTISATIONS MUTUELLE	123,31	158,66	142,01	45,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	42 754,60	58 073,28	61 661,81	42 599,22
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES CHARGES	72 568,46	95 063,57	100 543,29	81 047,49

COMPTE	OBJET	REALISE 2006	REALISE 2007	REALISE 2008	EN COURS 2009
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS				396,91
70671	PARTICIPATION FOYER P.VIGNE	2 792,10	5 762,40	6 379,25	6 221,60
70672	REDEVANCES ENFANTS	26 247,05	37 183,95	33 443,25	34 729,65
70672	BONS C.A.F.	901,75	789,35	1 006,90	1 447,30
70	PRODUITS DES SERVICES	29 940,90	43 735,70	40 829,40	42 398,55
7474	SUBVENTION COMMUNE	31 733,04	37 204,95	47 468,69	30 232,83
74711	SUBVENTION EMPLOIS AIDES				256,64
74781	CAF PRESTATION SERVICE ENFANCE (P.S.E.)	10 894,52	14 122,92	12 245,20	9 055,94
74	DOTATIONS-PARTICIPATIONS	42 627,56	51 327,87	59 713,89	39 545,41
	TOTAL DES PRODUITS	72 568,46	95 063,57	100 543,29	82 340,87